

RAPPORT

Au Conseil communal de Bulle

de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2019

Rapporteur : Fanny Tinguely

Membres : Olivier Chablaix
Patrick Aubort
Marcel Champod
Alexandre Genoud
Louis Thévenaz
Yves-Alain Prévitali

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les mardis 20 novembre et 27 novembre derniers afin de se déterminer sur le projet de budget 2019. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations fournis lors de la 1^{ère} séance, M. Jean-Franco Paillard, syndic, M. Pierre Busset, Conseiller financier, Mme Marisa Leuba, boursière, et les Municipaux, Véronique Duvoisin, Michel Borno, Serge Gander et Daniel Oguey.

SITUATION GENERALE

Le budget 2019 présente un total de charges de CHF 4'289'100.- et des revenus s'élevant à CHF 4'252'800.- soit un excédent de charge de CHF 36'300.--.

Après déductions des amortissements (CHF 295'200.-) et des mouvements sur des réserves, la marge d'auto-financement prévisionnelle est de CHF 215'300.-.

QUESTIONS LIEES AUX COMPTES

Compte 130.3161 Location du bureau : La Commission des finances se demande quelle est cette location de bureau et peut constater qu'en 2017, il n'y avait aucun montant dans les comptes.

Compte 160 Tourisme : La Commission des finances est préoccupée quant au dicastère Tourisme. En effet, nous prélevons sur le fonds de réserve depuis au moins 3 ans et au 31.12.2017, le fond de réserve s'élevait dans les comptes à CHF 18'844.80. Le budget 2018 prévoyait un prélèvement net de CHF 13'500.00, il en résulte que si les comptes 2018 sont conformes au budget, le solde du fonds de réserve s'élèvera alors à CHF 5'344.80 au 31.12.2018. En conséquence, le prélèvement net sur le fonds de réserve budgété en 2019 (CHF 14'900.00) ne pourrait être couvert, le fonds étant épuisé (manque de CHF 9'555.20).

Lors de la 1^{ère} séance, Jean-Franco Paillard, Syndic, nous informe que le tourisme représente environ CHF 200.- par habitant, ce qui est élevé par rapport aux autres Communes avoisinantes. En conséquence, la Commission propose que les CHF 9'500.- manquants soient déduits du compte 160.3652 Taxe de séjour à l'Office du tourisme. En effet, nous avons voté

une augmentation de la taxe de séjour proposée par l'Office du tourisme mais seules environ 5 Communes sur 70 ont accepté cette modification. Par conséquent, **la Commission propose de revenir à l'ancienne répartition avant la décision de cette modification de taxe.** Nous constatons que si les exercices 2018 et suivants ne sont pas meilleurs que la situation budgétée, et que nous n'arrivons pas à attribuer plus que prévu au budget, le fonds sera épuisé prochainement et il n'y aura pas d'autre solution.

Compte 210 Impôts : La Commission se demande d'où vient l'augmentation de l'impôt sur la fortune au compte 210.4002, il y a une augmentation d'environ 40%.

Compte 323 Exploitation des Forêts : La Commission des finances trouve les résultats des forêts inquiétants puisqu'il y a des pertes pour un montant de CHF 74'300.-. Nous sommes bien conscients qu'il y a la péréquation pour un montant de CHF 21'600.-, ce qui donne une perte pour CHF 52'700.-.

Compte 341 Bâtiment les Planets : Nous prenons bonne note que le loyer n'a pas changé et que les locations jusqu'à ce jour sont rentrées.

Compte 430 Réseau routier : La Commission constate que la Municipalité tire parti judicieusement de la péréquation route afin de rénover efficacement le réseau routier bulleton, ce qui est très positif.

Compte 450.3525 : Nous constatons que ce compte résulte des 12% du coût total de fonctionnement de la déchetterie Combe de Ville. Les autorités communales de Bullet n'ont aucun pouvoir décisionnel pour influencer ce montant très élevé.

Compte 500 Ecoles : En augmentation dû au nombre d'élèves plus élevé.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'approuver le budget 2019 tel que présenté.

Bullet, le 28 novembre 2018

Les membres :

Le rapporteur :

